



Merci à vous pour votre fidélité et votre soutien !

Neuilly-sur-Seine, le 30 novembre 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

Je m'adresse à vous car, au cours de cette année pastorale 2024-2025, vous avez participé à la vie de nos paroisses pour un évènement, pour une préparation au sacrement ou une étape de la vie de votre famille.

Vous avez, à cette occasion découvert encore mieux la vie de l'église de votre quartier. Toute la paroisse se réjouit d'avoir été là avec vous pour vous accompagner.

Chaque jour, nous sommes heureux **de pouvoir compter sur une église ou une paroisse** pour y célébrer les moments marquants de notre famille.

Mais ces célébrations ne sont possibles que grâce à la **présence de prêtres et laïcs** qui font vivre les églises, dans leurs dimension spirituelle, matérielle et dans leur quartier.

Aujourd'hui, en tant que curé, je porte la responsabilité de la vie paroissiale. A cet égard, je suis heureux de m'inscrire dans la dynamique lancée par mes prédécesseurs et de vous accompagner dans votre **cheminement avec le Christ**. Pour la maintenir et la porter plus loin, **j'ai besoin de votre aide matérielle tout au long de l'année**. Ainsi, grâce au « Denier de l'Eglise » vous pouvez contribuer à la vie paroissiale. C'est ma mission mais c'est aussi la mission paroissiale de tous.

C'est pourquoi en cette fin d'année, je souhaite vous parler du Denier, **principale ressource financière** de l'Eglise Catholique et de notre Ensemble Pastoral Saint-Jean-Baptiste et Bienheureuse-Isabelle. L'Eglise Catholique ne reçoit **aucune subvention, ni de l'Etat, ni du Vatican**. Donner à l'Eglise Catholique, c'est s'engager à ses côtés, pour qu'elle ait les moyens d'accomplir sa mission et d'aider votre paroisse à faire face à ses besoins financiers : indemnités mensuelles des prêtres, salaires des laïcs (accueil, secrétariat, organiste, sacristains,...), travaux, chauffage,...

Comme vous le savez peut-être, la paroisse va engager en janvier 2026, des travaux importants de la restauration de la grande salle Ste Jeanne-d'Arc. Cela durera pendant 6 mois mais après nous aurons une grande et belle salle pour accueillir vos enfants mais aussi développer les activités paroissiales dans de bonnes conditions.

Si vous désirez y participer vous pourrez faire un don en plus du denier de l'Eglise. Votre « don travaux » (souscription) sera directement affecté à cette rénovation.

Si vous avez déjà contribué pour cette année, soyez-en remerciés tout particulièrement. Si vous n'avez pas eu cette opportunité, alors cette lettre est là pour vous donner plus d'éléments, et pour vous inviter à participer. **Il n'y a pas de petits dons**. Même si vous estimatez votre participation modeste, elle demeure une aide précieuse et j'en suis **profondément reconnaissant**.

Je sais que vous avez peut-être une autre église en province que vous aidez déjà (c'est bien et je m'en réjouis !) mais n'oubliez pas les nôtres, ici à Neuilly.

Ainsi, pour que notre Eglise reste bien vivante à Neuilly, j'en appelle à nouveau à votre générosité et vous invite à nous soutenir par le « Denier de l'Eglise ». Merci pour ce que vous pourrez faire et pour ce que vous avez déjà fait.

Cordialement

Abbé Vincent HAUTTECOEUR
Curé

PS : Si vous êtes imposable, votre don au Denier de l'Eglise est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant.
Pour bénéficier de cet avantage fiscal dès 2025, votre don doit nous parvenir avant le 31 décembre 2025.

Comment participer au denier de l'Église ?

Le site internet de notre ensemble paroissial fournit l'ensemble des informations relatives au denier. Vous pouvez y accéder directement via le QR Code ci-contre.

Votre don ouvre droit à une réduction d'Impôt sur le Revenu (IR).

La réduction d'impôt s'élève à 66% du montant de votre don, le coût réel est donc de 34% seulement.



Modalités du versement du don déductible de l'IR :

- Par carte bancaire : Vous avez la possibilité de donner ponctuellement ou de mensualiser votre don.
- Par chèque, à l'ordre de la « Paroisse Saint-Jean-Baptiste » ou « Paroisse Bienheureuse Isabelle ».

Les règlements par chèque sont à envoyer, accompagnés du bordereau ci-dessous complété et mis sous enveloppe fermée, libellée « DENIER ».

L'enveloppe devra être déposée à l'accueil de votre paroisse ou dans le panier de quête, ou encore envoyée par courrier postal à l'adresse suivante :

***Ensemble pastoral Saint-Jean-Baptiste / Bienheureuse-Isabelle
DENIER - 1 rue de l'Eglise - 92200 Neuilly-sur-Seine***

N.B. Les reçus fiscaux sont édités par l'évêché de Nanterre. Toutefois, si votre reçu fiscal ne vous était pas parvenu avant le mois de février 2026, vous pouvez contacter m.brasseur@paroisse-sjb-bi.fr qui vous transmettra un duplicata.

Si vous désirez **participer à la « souscription » pour les travaux de la Salle Ste Jeanne d'Arc** : se rendre sur le site dédié au denier du diocèse de Nanterre (*QR-code*). Il est **important de bien sélectionner votre paroisse** dans le menu déroulant : denier.diocese92.fr.

Affectation : « Souscription ». Choix des travaux : « Neuilly : St Jean-Baptiste - Salle Ste Jeanne d'Arc. »

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'économat de notre ensemble pastoral à l'adresse : economat@paroisse-sjb-bi.fr

DENIER DE L'ÉGLISE – Année 2025
Ensemble pastoral Saint-Jean-Baptiste – Bienheureuse-Isabelle

Mme

Melle

M.

M. et Mme

Nom..... Prénom.....

Adresse postale :

Adresse e-mail.....

Verse ci-joint un chèque de € à l'ordre de :

« Paroisse Saint-Jean-Baptiste » ou « Paroisse Bienheureuse-Isabelle »